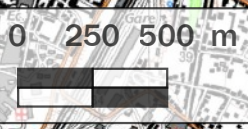


- Légende**
- Périmètre du site
 - Rayon 2 km
 - Limite communale



Carte 1/25 000 du site sur fond IGN

5.4.2 Caractérisation des populations et usages

a. Caractérisation des populations

Urbanisme – Projets immobiliers

Les parcelles qui se trouvent dans un rayon de 200 m autour du site, correspondent à des parcelles classées en zone UE, comme le site DECONS. Cette zone UE couvre l'ensemble des **zones d'activités économiques**. Les parcelles précitées sont déjà occupées par des entreprises qui font partie du Pôle d'Activités Pierre Mendès-France, et ne sont donc pas susceptibles d'accueillir de nouvelles habitations.

Dans l'état actuel, aucun nouvel habitat n'est donc possible sur le site du DECONS ou à proximité.

Habitations

Comme dit plus tôt, l'habitation la plus proche est située à 20 m au Sud-Ouest du site.

Des lotissements se trouvent ensuite à plus de 200 m à l'Ouest du site (plusieurs dizaines d'habitations).

La figure suivante rappelle le voisinage du site.

Figure 31 : Voisinage immédiat du site



Populations sensibles et vulnérables

L'évolution des classes d'âge de la population de la commune de Niort (seule commune comprise dans l'aire d'étude), entre 2010 et 2015, est présentée ci-dessous (source : INSEE –2015). Elles sont assez stables.

	Commune de Niort			
	2015	%	2010	%
Ensemble	59 952	100,0	57 325	100,0
0 à 14 ans	9 592	16,3	8 656	15,1
15 à 29 ans	11 188	19,0	11 690	20,4
30 à 44 ans	10 959	18,6	10 622	18,5
45 à 59 ans	11 563	19,6	11 669	20,4
60 à 74 ans	8 946	15,2	8 124	14,2
75 ans ou plus	6 704	11,4	6 563	11,4

Aucun site présentant des activités de loisirs ou touristiques, n'a été identifié dans un rayon de 200 m autour du site.

Pour rappel, le site s'insère dans un contexte industriel et commercial (Pôle d'Activités Pierre Mendès-France), qui n'est pas susceptible de présenter des activités de loisir ou touristiques.

Aucun terrain multisports n'est recensé à proximité du site de DECONS.

La ville de Niort compte quatre centres de loisirs pour le développement d'activités culturelles et sportives. Aucun de ces centres ne se trouve à proximité du site de DECONS.

Selon le site de « Rando en Deux-Sèvres », aucun chemin de randonnée, inscrit au PDIPR⁵² du département, n'est se trouve à proximité du site de DECONS.

Etablissement Recevant du Public

La liste d'ERP situées dans un rayon de 200 m autour du site de DECONS a été transmise par la Direction de Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires de la ville de Niort.

Le tableau ci-après présente le nom des ERP à proximité du site de DECONS (rayon de 200 m), ainsi que leur activité principale et leur catégorie. Leur localisation est présentée dans la figure 28 « Source, population et usages ».

No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
1	Espace Aubade Niort	Vente de matériel pour l'aménagement des salles de bains : sanitaire, carrelage, chauffage, climatisation, etc.	5ème
2	Autocontrôle Norisko	Contrôle technique de véhicules.	5ème
3	Cash Euro Palettes	Ventre et négoce de palettes en bois.	5ème

⁵² PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
4	Self Auto Niortais	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
5	Ciblex Niort	Transport express de colis et documents.	5ème
6	Carrosserie Gillier	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
7	SODIP - Peintures Automobiles	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
8	Ateliers municipaux de Niort	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
9	NON IDENTIFIE	/	
10	COGEDIS	Agence d'expertise comptable. Accueille les agriculteurs, PME/PMI et TPE.	5ème
11	Deux-Sèvres Expertise Services	Agent d'assurance.	5ème
12	Dactyl Buro Office	Livraison de matériel de bureau.	5ème
	tdi services	Maintenance et services informatiques.	5ème
	SOFAIR	Entretien et réparation de véhicules.	5ème
	Sikkens	Vente de peinture et vernis.	5ème
13	Berger Location	Location de voitures, de véhicules utilitaires et de poids lourds, pour le professionnel et le particulier.	5ème
14	NON IDENTIFIE	/	
15	Diffusion Niortaise de Presse	Distribution de journaux, de presse et magazine.	5ème
16	Façonnage 79	Spécialiste du façonnage en finition de brochures, en pelliculage, pliage et dos carré collé et cousu.	5ème
17	Moy logistique	Entrepôt logistique.	5ème
18	Vendezvotrevoiture.fr	Vente de voitures d'occasion.	5ème
19	Yabon Racing Suspension	Entretien et préparation de suspensions.	5ème
20	Aubade Niortaise de Carrelages	Vente de carrelage.	5ème

No. sur carte	Nom du site	Activit�	Cat�gorie
21	Pro'confot France	Agence de voyages.	5�me
22	Garage MAURY	Entretien et r�paration de v�hicules automobiles l�gers.	5�me
23	A2'G	Vente de goutti�res en aluminium.	5�me
24	LOXAM	Location de mat�riel professionnel.	5�me
25	Run Ever	Magasin d'�quipements sportifs.	5�me
26	CSO Niort	Fabrication de mat�riel �lectrique.	5�me
27	GEREDIS Deux-S�vres	Gestionnaire du r�seau de distribution d'�lectricit�.	5�me
28	Niortaise de (VM) mat�riaux mat�riaux)	Vente, livraison et enl�vements de mat�riaux de construction.	5�me
29	Culligan	Equipements de traitement d'eau.	5�me
30	Cartorel	Fabrication d'articles de papeterie.	5�me
31	Chambre de M�tiers et de l'Artisanat des Deux-S�vres	Centre de formation et de conseil.	3�me
32	CEDEO	Vente d'�quipements sanitaires, de chauffage et de plomberie.	5�me
33	HYUNDAI WEST AUTO MOTORS	Vente de v�hicules.	5�me
34	Color beaut�	Produits et mat�riels : coiffure, esth�tique, maquillage.	5�me
	La Farandole des Pains	Boulangerie.	5�me
	CGED	Distributeur de produits �lectriques pour les professionnels.	5�me
35	Aujardin	Vente de produits pour le jardin.	5�me
36	Interm�de coiffure	Salon de coiffure.	5�me

No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
36	AVIVA Bouron Alain Agent Général Commerçant	Agence d'assurances.	5ème
	Midfielder	Magasin de vêtements.	5ème
	ACO Sécurité	Contrôle technique automobile.	5ème
37	Samsic proprété	Services de propreté.	5ème
38	Garage Mendès France	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
	Culture indoor	Matériel de jardinage.	5ème
	Inside aménagement, comera cuisines	Ventes de cuisines, dressing / rangements et salles de bains.	5ème

Eaux et forages

Aucun cours d'eau ou ouvrage de pompage des eaux souterraines n'est recensé dans l'emprise du projet.

Aucun cours d'eau n'est recensé dans l'aire d'étude (200 m autour du site).

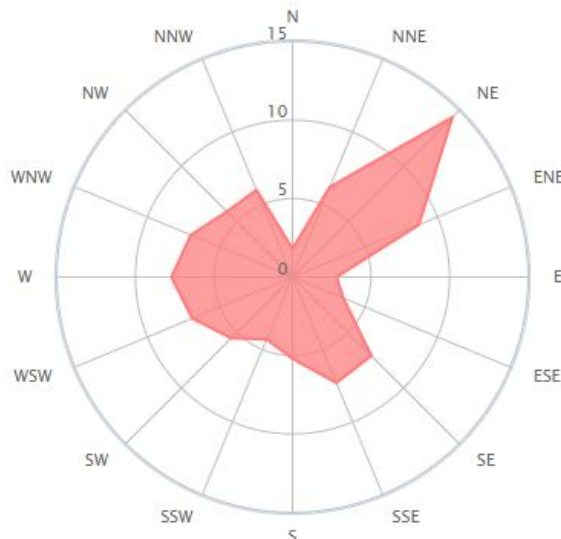
Le cours d'eau le plus proche ud site de DECONS est le Lambon (FRGR0581). Il se trouve à 760 m au Sud-Ouest du site.

Climat

Selon la rose des vents de Niort (source : meteoblue), les vents dominants sont des vents de Nord-Est principalement.

L'habitation la plus proche est localisée au **Sud-Ouest** à 20 m du site, elle est donc sous l'influence des vents dominants.

Figure 32 : Rose des vents de Niort (source : Windfinder)



b. Caractérisation des usages

Dans l'aire d'étude, les usages des milieux pouvant mener à une exposition des personnes sont les suivants :

- **Zones de culture** (terres agricoles, jardins potagers) **et d'élevages** pour la consommation humaine,
 - ⇒ Aucune zone de culture, ni d'élevage, n'est recensée à proximité du site.
- **Captages d'eau** pour l'alimentation en eau potable, l'abreuvement des animaux ou l'irrigation (captages AEP, puits privés, prélèvements dans un cours d'eau...),
 - ⇒ Aucun captage AEP n'est recensé dans l'aire d'étude. Le site est localisé dans un périmètre rapproché de protection de captage d'eau potable.
Aucun forage n'a été recensé dans l'aire d'étude.
Aucun prélèvement dans le réseau superficiel n'est connu dans l'aire d'étude.
- **Zones de pêche, de chasse et/ou de baignade,**
 - ⇒ Aucune zone de pêche n'a été identifiée dans la zone d'étude.
Aucune activité de baignade n'est connue dans l'aire d'étude.

Le Pôle d'Activités Pierre Mendès-France présente des nombreuses entreprises. Les alentours du site sont marqués par de diverses activités commerciales (fournisseurs de matières premières, magasins sportifs...).

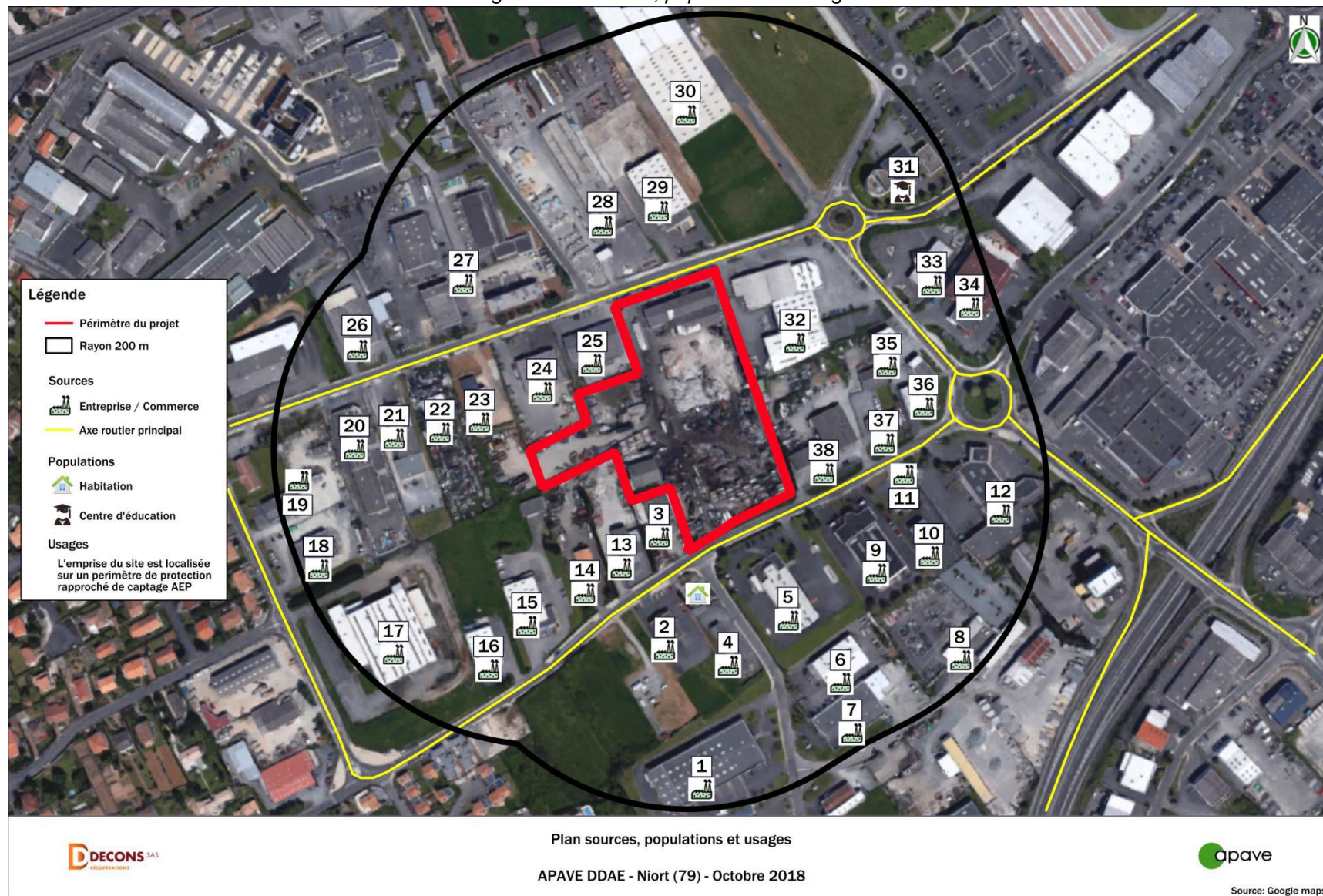
Le réseau routier du secteur du site est dense et sollicité (émission diffuses de gaz d'échappement), partagé entre des voiries locales pour desservir les entreprises du pôle d'activités, les habitations aux alentours et la rocade de Niort (RD648).

La figure suivante présente les sources, populations et usages à proximité du site.

5.4.3 Autres études sanitaires et d'impact

A la connaissance de DECONS, aucune étude sanitaire ou d'impact sur l'emprise du site n'a été réalisée dans le passé.

Figure 33 : Sources, populations et usages



5.4.4 Synthèse des cibles de l'impact sanitaire potentiel

Le tableau ci-après récapitule les voies de transfert et les populations sensibles pouvant être exposées à des dangers par le biais de ces voies.

Voie de transfert		Population sensible exposée
Air / inhalation directe		Présence d'une habitation à 20 m Présence d'ERP à moins de 200 m
Eau / ingestion directe		Site concerné par le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable Pas d'usage récréatif de l'eau dans la zone d'étude (aucun cours d'eau n'a été identifié dans la zone d'étude)
Ingestion	Sol	Présence potentielle de jardins potagers à proximité du site Pas de présence de jardins d'enfants, crèches...
	Cultures	Pas de cultures à proximité du projet Présence potentielle de jardins potagers à proximité du site
	Elevages	Pas d'élevages à proximité du site

5.4.5 Sélection des substances d'intérêt

L'identification des substances d'intérêt présentes est basée sur les éléments mis en œuvre sur le site.

Concernant les émissions d'eaux pluviales, les émissions sont assimilées à de l'eau pouvant contenir notamment des hydrocarbures, des métaux et des MES. La DCO (la DBO₅ étant contenue dans la DCO) est également un paramètre pris en compte (consommation en oxygène de l'eau par des sels minéraux, des composés organiques...).

Concernant les émissions atmosphériques, les substances reconnues comme traceurs sont les substances toxiques caractéristiques des gaz d'échappement : le CO, les NOx, les HAP et les particules en suspension.

Les critères suivants sont pris en compte pour la sélection des substances d'intérêt :

- Les flux émis,
- Le comportement de la substance dans l'environnement,
- La toxicité de la substance,
- La vulnérabilité des populations et ressources.

Assimilation des HAP

Selon le portail internet « Cancer environnement » :

*« Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont des **constituants naturels du charbon et du pétrole, ou qui proviennent de la combustion incomplète de matières organiques** telles que les carburants, le bois, le tabac. Ils sont présents dans l'air, l'eau ou l'alimentation. »*

Les gaz d'échappement émis par le trafic généré par les activités du site de DECONS, peuvent contenir divers HAP en proportions différentes. Le portail « Cancer environnement » mentionne également que :

« **Le benzo(a)pyrène**, substance qui se trouve dans un bon nombre de mélanges de HAP en proportion relativement constante (environ 10%), **est un cancérogène avéré** (groupe 1 du CIRC) ».

Sur la base de ces informations, les HAP présents dans les gaz d'échappement du site seront assimilés à du benzo(a)pyrène dans la suite de l'étude.

a. Le comportement de la substance dans l'environnement

Les voies de transfert des polluants aux populations avoisinantes peuvent être :

- Directes : par inhalation et par contact cutané,
- Indirectes : par ingestion d'eau, de végétaux ou d'animaux (chaîne alimentaire) ou même de sol (jeunes enfants) ayant été contaminés par les polluants.

Cependant, pour que les voies de transfert indirectes interviennent de manière significative dans l'exposition des populations, il est nécessaire que les polluants persistent suffisamment longtemps dans les sols, les végétaux, l'eau et les organismes.

Bioaccumulation

La bioaccumulation d'une substance chimique correspond à l'augmentation de sa concentration dans un organisme vivant par rapport à sa concentration dans le milieu environnant en intégrant les apports via l'eau, les sédiments, l'air, le sol, et la nourriture.

La bioaccumulation est exprimée par le BCF⁵³ qui est le rapport de la concentration dans l'organisme vivant sur la concentration dans le milieu.

Selon la directive 67/548/CEE citée par l'INERIS une substance n'est pas considérée comme bioaccumulable si son BCF est inférieur à 100 ou si le log décimal de son coefficient de partage octanol / eau est inférieur à 3.

Persistence dans l'environnement

La persistance d'une substance chimique est caractérisée par sa durée de vie (DT : dissipation time) dans les différents compartiments environnementaux et par le type de dégradation qu'elle subit (type de réaction, conditions environnementales, produits de dégradation...).

Selon la directive 91/414/CEE citée par l'INERIS dans son guide de 2013, une substance est considérée comme persistante si sa DT₅₀ est supérieure à 90 jours, moyennement persistante si sa DT₅₀ est comprise entre 30 et 90 jours et non persistante si sa DT₅₀ est inférieure à 30 jours.

Le DT₅₀ (ou demi-vie) correspond au temps nécessaire pour dégrader 50 % de la substance chimique.

⁵³ BCF : facteur de bioconcentration,

De plus, l'annexe XIII du Règlement REACH n°1907/2006⁵⁴ définit les critères d'identification des substances persistantes et bioaccumulables :

- Une substance est persistante lorsque la DT₅₀ en eau douce est supérieure à 40 jours,
- Une substance est bioaccumulable lorsque le BCF chez les organismes aquatiques est supérieur à 2000.

Le tableau suivant présente le caractère de bioaccumulation et de persistance des substances rejetées par le site de DECONS, en fonction de leurs données toxicologiques.

Nom de la substance	Numéro CAS	Substance bioaccumulable ⁽¹⁾	Substance persistante ⁽¹⁾
CO	630-08-0	<i>Pas de donnée disponible</i>	
NOx	10102-43-9 10102-44-0	NON	NON
Poussières	/	<i>Pas de donnée disponible</i>	
Hydrocarbures totaux aliphatiques C5-C8, C8-C16, C16-C35	/	<i>Pas de donnée disponible</i>	
HAP 100% assimilés à du benzo(a)pyrène	50-32-8	OUI	OUI
Cadmium (Cd)	7440-43-9	OUI	<i>Non pertinent</i>
Mercuré (Hg)	7439-97-6	OUI	OUI
Arsenic (As)	7440-38-2	NON	OUI
Plomb (Pb)	7439-92-1	OUI	NON
Chrome (Cr)	7440-47-3	OUI	NON
Cuivre (Cu)	7440-50-8	NON	<i>Non pertinent</i>
Nickel (Ni)	7440-02-0	OUI	<i>Non pertinent</i>
Zinc (Zn)	7440-66-6	OUI	<i>Non pertinent</i>

⁽¹⁾ Source : INERIS - Fiches de données toxicologiques et environnementales des substances chimiques.

b. Notion de VTR

Les professionnels de la santé publique utilisent des VTR, afin de caractériser certains risques sanitaires encourus par les populations. Ces VTR sont des indices qui établissent la relation entre une dose externe d'exposition à une substance toxique et la survenue d'un effet nocif. Avant de choisir et d'utiliser une VTR, il est nécessaire de s'assurer de sa pertinence pour le contexte étudié.

⁵⁴ Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Les VTR sont sp cifiques d'un effet, d'une voie et d'une dur e d'exposition.

On distingue deux sortes de VTR, les VTR des effets   seuil et les VTR des effets sans seuil :

- Un effet   seuil est un effet qui survient au-del  d'une certaine dose administr e de produit. En de  d  cette dose, le risque est consid r  comme nul. Ce sont principalement **les effets non cancérog nes** qui sont class s dans cette famille. Au-del  du seuil, l'intensit  de l'effet cro t avec l'augmentation de la dose administr e,
- Un effet sans seuil se d finit comme un effet qui appara t potentiellement quelle que soit la dose re ue. La probabilit  de survenue cro t avec la dose, mais l'intensit  de l'effet n'en d pend pas. L'hypoth se classiquement retenue est qu'une seule mol cule de la substance toxique peut provoquer des changements dans une cellule et  tre   l'origine de l'effet observ .   l'origine, la notion d'absence de seuil  tait associ e **aux effets cancérog nes** uniquement.

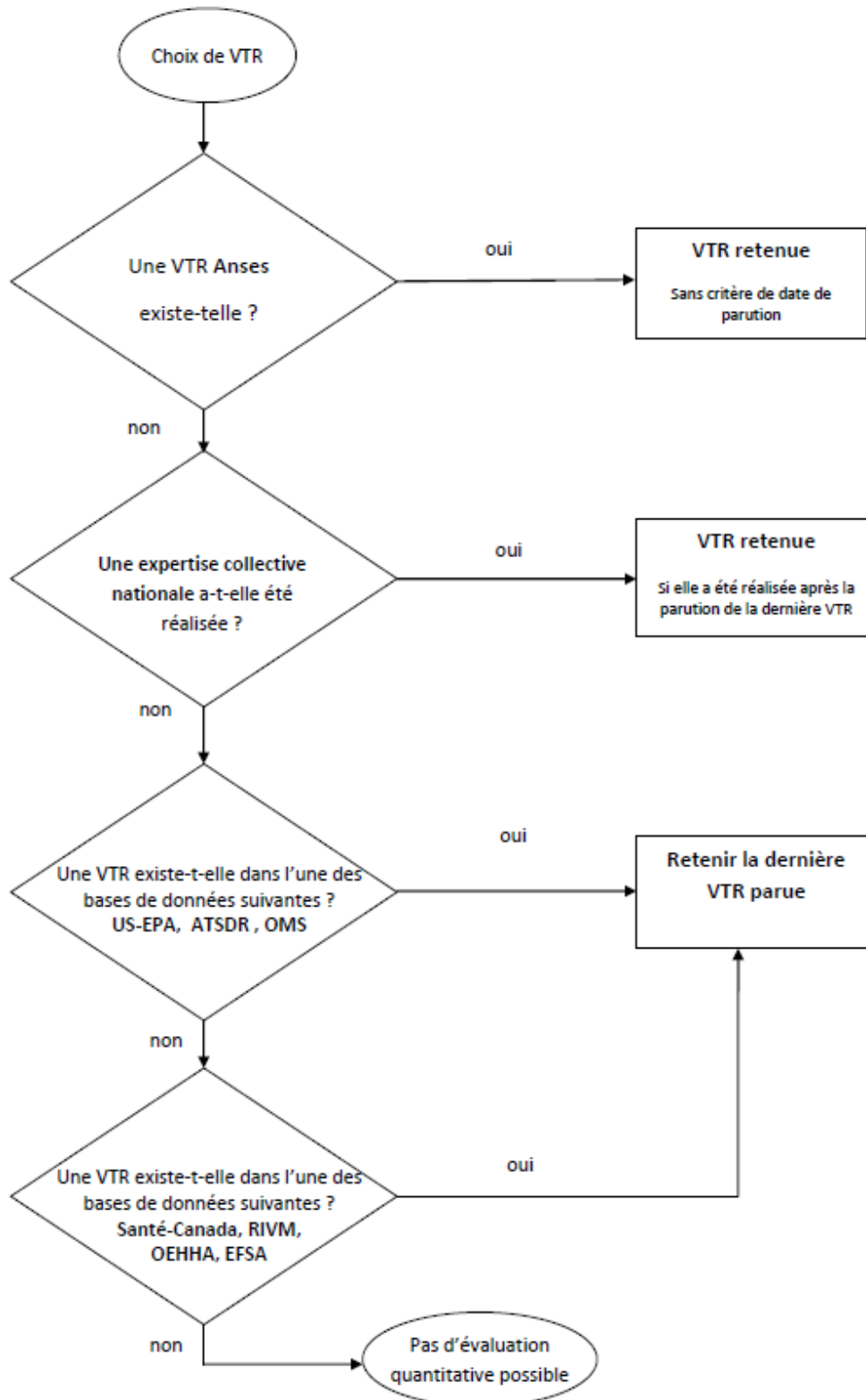
Crit res de choix retenus pour les VTR

Le choix des VTR est r alis  conform ment   la note d'information n DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31/10/2014, relative aux modalit s de s lection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de r f rence pour mener les  valuations des risques sanitaires dans le cadre des  tudes d'impact et de la gestion des sites et sols pollu s.

Selon cette note, la VTR utilis e doit  tre publi e dans l'une des 8 bases de donn es suivantes :

- ANSES : Agence Nationale de S curit  Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : <http://www.anses.fr/>
- US-EPA : United States –Environmental Protection Agency – <http://www.epa.gov/iris/>
- ATSDR : Agency for Toxic Substances and Disease Registry ( tats-Unis) – <http://www.atsdr.cdc.gov/>
- OMS : Organisation Mondiale de la Sant  / IPCS : International Program on Chemical Safety – <http://www.inchem.org>
- Sant  Canada: <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/contaminants/psl1-lsp1/index-fra.php>
- RIVM : Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu. Institut national de la sant  publique et de l'environnement (Pays-bas) <http://www.rivm.nl/bibliotheek/rapporten/711701025.pdf>
http://www.rivm.nl/en/Documents_and_publications/Scientific/Reports/2009/juli/Re_evaluation_of_some_human_toxicological_Maximum_Permissible_Risk_levels_earlier_evaluated_in_the_period_1991_2001
- OEHHA : Office of Environmental Health Hazard Assessment (antenne californienne de l'US-EPA) <http://www.oehha.ca.gov/risk/ChemicalDB/index.asp>
- EFSA : European Food Safety Authority- <http://www.efsa.europa.eu/fr/>

Figure 34 : Logigramme de choix de la VTR (source : note n° DGS/EA1/DGPR/2014/307)



A noter que les VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) ou les VG (Valeurs Guides) ne constituent pas à proprement parler des VTR. Elles sont présentées à titre comparatif, dans le cas où aucune VTR n'est disponible.

VTR retenues pour la pr sente  tude

Nom de la substance	Num�ro CAS	Effet critique consid�r� et exposition	Voie d'administration	VTR retenue (avec la source et la date de r�vision/construction)
HAP 100% assimil�s � du benzo(a)pyr�ne	50-32-8	Effet � seuil Diminution de la survie embryonnaire / f�tale	Inhalation	Effet � seuil RfC = 2e-06 mg/m ³ (US EPA – 2017)
		Effet sans seuil N�oplasie �pidermo�de dans le larynx, le pharynx, la trach�e, la cavit� nasale, l'�sophage et l'estomac ant�rieur.		Effet sans seuil IUR = 0,0006 (�g/m ³) ⁻¹ (US EPA – 2017)
		Effet � seuil Changements neurocomportementaux	Ingestion	Effet � seuil RfD = 0,0003 mg/kg/j (US EPA – 2017)
		Effet sans seuil Tumeurs de l'estomac ant�rieur, de l'�sophage, de la langue et du larynx		Effet sans seuil OSF = 1 (mg/kg/j) ⁻¹ (US EPA 2017)
Hydrocarbures totaux aliphatiques C5-C8	/	Effet � seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet � seuil TCA = 18,4 mg/m ³ (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet � seuil <i>Pas de valeur</i>	Ingestion	Effet � seuil TDI = 2 mg/kg/j (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Hydrocarbures totaux aliphatiques C8-C16	/	Effet � seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet � seuil TCA = 1 mg/m ³ (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet � seuil <i>Pas de valeur</i>	Ingestion	Effet � seuil TDI = 1.10 ⁻¹ mg/kg/j (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>

Nom de la substance	Numéro CAS	Effet critique considéré et exposition	Voie d'administration	VTR retenue (avec la source et la date de révision/construction)
Hydrocarbures totaux aliphatiques C16-C35	/	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Ingestion	Effet à seuil TDI = 2 mg/kg/j (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Hydrocarbures totaux aliphatiques >C35	/	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Ingestion	Effet à seuil TDI = 20 mg/kg/j (RIVM – 2001)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Poussières	/	Effet à seuil Effet sur le système respiratoire	Inhalation	Effet à seuil VG PM ₁₀ = 2.10 ⁻² mg/m ³ (OMS, 2005) VG PM _{2,5} = 1.10 ⁻² mg/m ³ (OMS, 2005)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Ingestion	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
CO	630-08-0	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet à seuil VG = 10 mg/m ³ sur 8 h (Afsset 2007)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
NOx	10102-43-9	Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>	Inhalation	Effet à seuil VGAI = 20 µg/m ³ (ANSES 2013)
	10102-44-0	Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Cadmium (Cd)	7440-43-9	Effet à seuil Rénal	Ingestion	Effet à seuil MRL = 0,0001 mg/kg/j (ATSDR 2012)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>

Nom de la substance	Numéro CAS	Effet critique considéré et exposition	Voie d'administration	VTR retenue (avec la source et la date de révision/construction)
Mercure (Hg)	7439-97-6	Effet à seuil Néphrotoxicité	Ingestion	Effet à seuil DJT = 0,0003 µg/kg/m ³ (Santé Canada 2010)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Arsenic (As)	7440-38-2	Effet à seuil Dermique	Ingestion	Effet à seuil MRL = 0,0003 mg/kg/j (ATSDR 2007)
		Effet sans seuil Cancers cutanés		Effet sans seuil VTR = 1,5 (mg/kg/j) ⁻¹ (USA EPA 2009)
Plomb (Pb)	7439-92-1	Effet à seuil Plombémie protégeant l'ensemble de la population de la toxicité rénale	Ingestion	Effet à seuil VTR = 15 µg/L (ANSES 2012)
		Effet sans seuil Tumeurs rénales		Effet sans seuil VTR = 0,0085 (mg/kg/j) ⁻¹ (OEHHA 2011)
Chrome (Cr)	7440-47-3	Effet à seuil Hyperplasie au niveau du duodénum	Ingestion	Effet à seuil MRL = 0,0009 mg/kg/j (ATSDR 2012)
		Effet sans seuil Adénomes et carcinomes de l'intestin grêle chez les mâles et les femelles rats et souris		Effet sans seuil ERU0 = 0,5 (mg/kg/j) ⁻¹ (OEHHA 2011)
Cuivre (Cu)	7440-50-8	Effet à seuil Hépatotoxiques et effets gastro-intestinaux	Ingestion	Effet à seuil DJT = 0,141 mg/kg/j (Santé Canada 2010)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Nickel (Ni)	7440-02-0	Effet à seuil Diminution du poids du corps et des organes	Ingestion	Effet à seuil RfD = 0,02 mg/kg/j (US EPA 1994)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>
Zinc (Zn)	7440-66-6	Effet à seuil Hemato.	Ingestion	Effet à seuil MRL = 0,3 mg/kg/j (ATSDR 2005)
		Effet sans seuil <i>Pas de valeur</i>		Effet à seuil <i>Pas de valeur</i>

c. Sélection des traceurs

On distingue parmi les substances émises celles qui sont pertinentes en tant que :

- **traceurs d'émission,**
- **traceurs de risque.**

Les traceurs d'émission sont les substances susceptibles de révéler une contribution de l'installation aux concentrations mesurées dans l'environnement, et éventuellement une dégradation des milieux attribuable à ses émissions. Ils sont considérés pour le diagnostic et l'analyse des milieux et lors de la surveillance environnementale.

Les traceurs de risque sont les substances émises susceptibles de générer des effets sanitaires chez les personnes qui y sont exposées.

Les substances ne possédant pas de VTR ou de VG ne sont pas retenues.

Nom de la substance	Inhalation		Ingestion		Flux (kg/j)	Sélection traceur de risque	Sélection traceur d'émission
	Effet à seuil	Effet sans seuil	Effet à seuil	Effet sans seuil			
HAP 100% assimilés à du benzo(a)pyrène	Oui	Oui	Oui	Oui	Air : 0,014 Eaux pluviales : 0,009	Oui	Non
Hydrocarbures totaux aliphatiques C5-C8	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non
Hydrocarbures totaux aliphatiques C8-C16	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non
Hydrocarbures totaux aliphatiques C16-C35	Non	Non	Oui	Non		Oui	Non
Hydrocarbures totaux aliphatiques >C35	Non	Non	Oui	Non		Oui	Non
Poussières* PM _{2,5}	Oui (VG car VTR absente)	Non	/	/	0,0035	Non	Oui
Poussières* PM ₁₀	Oui (VG car VTR absente)	Non	/	/		Non	Oui
CO	Oui (sur 8 h)	Non	/	/	0,05	Non	Oui
NOx*	Oui (VG car VTR absente)	Non	/	/	0,11	Non	Oui
Cadmium (Cd)	/	/	Oui	Non	0,0011	Oui	Non
Mercuré (Hg)	/	/	Oui	Non	0,0011	Oui	Non
Arsenic (As)	/	/	Oui	Oui	0,0011	Oui	Non
Plomb (Pb)	/	/	Oui	Oui	0,004	Oui	Non
Chrome (Cr)	/	/	Oui	Oui	0,004	Oui	Non
Cuivre (Cu)	/	/	Oui	Non	0,006	Oui	Non
Nickel (Ni)	/	/	Oui	Non	0,009	Oui	Non
Zinc (Zn)	/	/	Oui	Non	0,034	Oui	Non

* Aucune VTR n'est identifiée pour les éléments sélectionnés, les VG sont uniquement présentées à titre indicatif

Les éléments retenus dans la suite de l'étude comme traceurs d'émission sont : les poussières, le CO et les NOx (traceurs d'émission dans le domaine de l'air).

Les poussières sont uniquement retenues pour le risque d'inhalation, aucune VTR ou VG n'est recensée pour le risque d'ingestion (donc pas de traceur d'émission dans le domaine de l'eau).

Les éléments retenus dans la suite de l'étude comme traceurs de risque sont :

- HAP (100% assimilés à du benzo(a)pyrène),
- Hydrocarbures totaux aliphatiques,
- Cadmium (Cd),
- Mercure (Hg),
- Arsenic (As),
- Plomb (Pb),
- Chrome (Cr),
- Cuivre (Cu),
- Nickel (Ni),
- Zinc (Zn).

Les substances précitées sont uniquement retenues pour le risque par ingestion.

5.4.6 Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel a pour objectif de préciser les relations entre :

- Les sources de pollution et les substances émises,
- Les différents milieux (eaux, sols, air...) et surtout les vecteurs de transfert présents (cours d'eau, vents dominants, nappe phréatique...),
- Les milieux d'exposition, leurs usages et les points d'exposition, soit les cibles présentes (population riveraine, activités proches...).

En effet, les émissions d'un site ne vont présenter **un risque sanitaire que si et seulement si ces trois éléments sont représentés de manière simultanée.**



Selon le tableau présenté au paragraphe précédent, **les sources d'émission suivantes sont retenues comme traceurs d'émission ou traceurs de risque.**

Polluant	Inhalation directe	Eau / ingestion directe ⁽¹⁾	Ingestion			Synthèse des voies de transfert possibles
			Sol**	Culture*	Elevages*	
HAP 100% assimilés à du benzo(a)pyrène	Oui	Non	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	Inhalation directe
Hydrocarbures totaux aliphatiques	Oui	Non	/	/	/	Inhalation directe
CO	Oui	Non	/	/	/	Inhalation directe
NOx	Oui	Non	/	/	/	Inhalation directe
Poussières	Oui	Non	/	/	/	Inhalation directe
Cadmium (Cd)	Non	Non	/	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/
Mercure (Hg)	Non	Non	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/
Arsenic (As)	Non	Non	Non ⁽²⁾	/	/	/
Plomb (Pb)	Non	Non	/	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/
Chrome (Cr)	Non	Non	/	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/
Cuivre (Cu)	Non	Non	/	/	/	/
Nickel (Ni)	Non	Non	/	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/
Zinc (Zn)	Non	Non	/	Non ⁽²⁾	Non ⁽²⁾	/

* Applicable aux substances bioaccumulables

** Applicable aux substances persistantes

(1) En l'absence de captages d'eau potable dans la zone d'influence du site, l'exposition par ingestion d'eau n'est pas retenue. L'emprise du site est située dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable dans les eaux souterraines, cependant aucun rejet dans les eaux souterraines n'est effectué par DECONS,

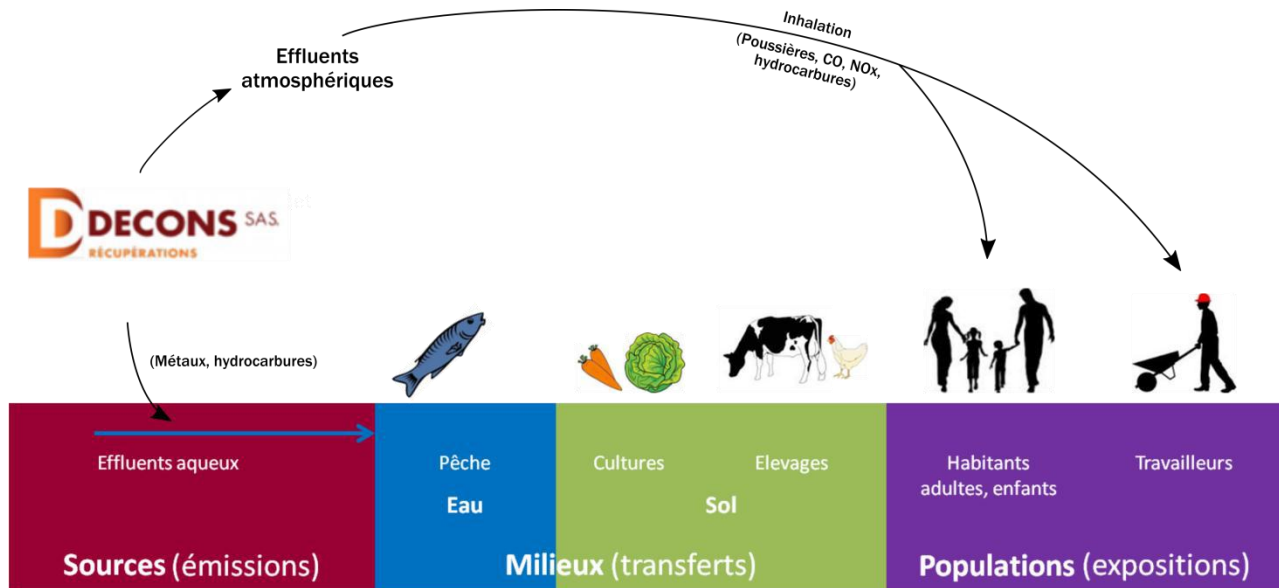
(2) Pas de zone d'élevage, ni de culture, dans la zone d'influence du site, l'exposition par ingestion de produits animaux ou végétaux n'est pas retenue.

Les éléments retenus sont des composés inhalables (gaz d'échappement et poussières) susceptibles d'être émis dans l'air.

A noter que la voie d'exposition par contact cutané n'est pas prise en compte. En effet, elle est négligeable par rapport aux autres voies d'exposition : la peau constitue une barrière de protection, et à titre d'exemple, la surface de contact du polluant avec la peau est estimée 200 fois plus faible que celle des poumons.

Le schéma conceptuel d'exposition des populations du site est présenté ci-après.

Figure 35 : Schéma conceptuel



5.5 EFFETS LORS D'UNE PÉRIODE DE CHANTIER ET ÉVOLUTION PROBABLE SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Aucune période de chantier n'est envisagée sur le site de DECONS, cette partie n'est pas abordée dans le présent dossier.

L'évolution probable sans mise en œuvre du projet a été abordée dans le paragraphe 4.2 « Effets lors d'une période de chantier et évolution probable sans mise en œuvre du projet ».

5.6 EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Selon le point 5-e de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, les « projets connus », avec lesquels les effets cumulés du site doivent être pris en compte, sont ceux qui, lors du dépôt de l'Etude d'Impact :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 et d'une enquête publique,
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'Environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Selon la DREAL⁵⁵, pour le département des Deux-Sèvres, aucun projet connu suffisamment proche du site pour avoir des effets cumulés avec ce dernier n'est identifié sur la période 2017-2018.

⁵⁵ Sources : période 2017-2018 - <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/correze-r496.html> et <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/avis-decisions-r287.html>.

6 DESCRIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT RESULTANT DE LA VULNERABILITE DE CELUI-CI A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURES

En application des articles R. 181-3 et suivants du Code de l'Environnement, ces informations sont pr sent es dans l'Etude de Dangers.

7 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

Le site d'implantation de DECONS à Niort est un site existant exploité précédemment par la société PROLIFER RECYCLING, qui réalisait des activités de stockage de déchets et de démantèlement de VHU.

Le site est localisé à proximité des principaux axes routiers de la ville de Niort (la rocade de Niort), ce qui permet un facile accès aux autoroutes (A10 et A83) afin d'envoyer les déchets du site vers des centres de traitement adéquats. Il dispose de toutes les infrastructures nécessaires à l'activité de DECONS.

Ainsi, en raison de sa localisation et de la nature des activités déjà réalisées sur site, DECONS a pris la décision de pérenniser son exploitation via son rachat en 2016.

Au moment de l'achat, le site n'était pas complètement imperméabilisé et la gestion des eaux pluviales présentait quelques défaillances. DECONS a effectué les travaux nécessaires à la modernisation du site (travaux hydrauliques et réimperméabilisation du site), afin de respecter la réglementation environnementale.

La continuité du site permet de stabiliser 5 emplois de personnes habitant à Niort, ou à proximité, et faisant fonctionner les services et les commerces locaux. Les sous-traitants divers (fournisseurs, bureaux de contrôle...) disposent également d'une activité sur le long terme.

8 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement).

Le site de DECONS, en cas de cessation d'exploitation d'une ou plusieurs installations classées, retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément aux articles R 512-39-1 et suite « Mise à l'arrêt définitif et remise en état », du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1^{er} et répondre aux exigences de :

- Sécurisation des installations,
- Prévention des nuisances et pollutions,
- Vérification de l'absence de pollution du sol et de l'eau environnants.

Il sera ainsi notifié au préfet (article R 512-39-1 alinéa I du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1^{er}) la date d'arrêt trois mois au moins avant celui-ci.

Cette notification sera accompagnée d'un mémoire comprenant les mesures prises ou prévues, pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comprennent notamment :

- L'enlèvement et l'élimination dans les règles de l'art de toutes substances potentiellement dangereuses et leur(s) contenant(s) (matières premières, produits finis, huiles usagées, produits lessiviels, produits pour le traitement de l'eau et de l'air...) et des déchets présents sur le site,
- Des interdictions ou limitations d'accès au site,
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- La surveillance des effets sur l'environnement.

Dans le cas où l'arrêt libère des terrains susceptibles d'être affectés à un nouvel usage et que le ou les types d'usage futur sont déterminés (article R 512-39-3 du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1^{er}), le site transmettra au préfet dans un délai fixé par ce dernier, un mémoire de réhabilitation précisant les mesures prises ou prévues pour assurer :

- La maîtrise des risques liés au sol éventuellement nécessaires,
- La maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur,
- La surveillance à exercer en cas de besoin,
- Les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par le site pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.

Les courriers de sollicitation d'avis (et leurs réponses) sur la remise en état envoyés à la mairie de Niort et au propriétaire des terrains sont joints en annexe.

9 RECAPITULATIF DES MESURES PRISES ET ENVISAGÉES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, ET MONTANT DES INVESTISSEMENTS ASSOCIÉS

Le tableau ci-après récapitule les dépenses prises pour l'environnement sur l'année 2017 et le début de l'année 2018, montrant l'investissement de DECONS.

Domaine	Désignation	Dépenses (en k€)	Délai de mise en œuvre
Gestion des eaux pluviales	Etude hydraulique effectué par ARTELIA	3,6	2017
	Réalisation des travaux hydrauliques suggérés par l'étude d'ARTELIA : <ul style="list-style-type: none"> • L'ajout d'un nouveau séparateur à hydrocarbures, • Réaménagement du système de canalisations. 	41,1	
	Réimperméabilisation du site		Fin 2018
	Expertise hydraulique effectué par EGEH	5,9	
	Réalisation des travaux suggérés par l'expertise hydraulique effectuée par EGEH	Le devis est en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent dossier	Début 2019
Prévention de la pollution des sols	Diagnostic de pollution des sols effectué par APAVE en 2016	1,9	2016
Total		52,5 k€	/

10 DESCRIPTION DES METHODES DE PREVISION OU DES ELEMENTS PROBANTS UTILISES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette  tude a  t  r alis e entre les mois de septembre 2018 et mars 2019, sur la base des donn es disponibles et de la r glementation en vigueur.

10.1 ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL

10.1.1 Donn es de base

Les donn es n cessaires   la r alisation de l' tat actuel ont principalement  t  collect es aupr s des organismes suivants :

- Cartographie interactive de la DREAL Nouvelle Aquitaine : espaces naturels, projets connus...
- Atlas des patrimoines : immeubles class s ou inscrits, zones arch ologiques,
- Mairie : documents d'urbanisme,
- CARTELIE pour l'identification des canalisations de transport dans l'environnement du site,
- METEOFRACTANCE (donn es climatiques),
- BRGM : donn es du sous-sol et eaux souterraines,
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : donn es sur les eaux superficielles,
- DDRM : risques naturels et technologiques,
- Association ATMO : donn es sur la qualit  de l'air,
- Conseil G n ral : donn es sur le trafic des voiries proches.

Aucune difficult  particuli re n'a  t  rencontr e.

10.1.2 Mesures r alis es

Aucune mesure compl mentaire n'a  t  n cessaire pour le DDAE. Le site existant est dispos  d j  des suivis environnementaux demand s par son Arr t  Pr fectoral en vigueur.

Aucune difficult  particuli re n'a  t  rencontr e.

10.2 DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des effets sur l'environnement a  t  r alis e principalement de mani re qualitative, ou sur la base de facteurs d' mission par analogie.

Aucune mod lisation n'a  t  n cessaire pour analyser la sensibilit  du milieu environnant et les impacts engendr s par le fonctionnement des installations du site de DECONS.

Lorsque des donn es quantitatives pr cises n' taient pas disponibles, il a  t  fait le choix de retenir en premi re approche des hypoth ses majorantes pour  valuer l'impact associ  aux installations.

Aucune difficult  particuli re n'a  t  rencontr e.